

RAPPORT DE PRESENTATION

=====

Copie certifiée conforme
Pour le Préfet et par délégation

Attaché, Chef de Bureau



Marie-Claire VIOULAC

Vu et Annexé à l'Arrêté
Préfectoral N°98/2246 du 10 NOV. 1998
Le Préfet

Alain WEIL

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (P.P.R.)

A - <u>LA PROCEDURE</u>	3
1 - Prescription	3
2 - Consultation	4
3 - Approbation	4
4 - Effets du P.P.R.	4
B - <u>PRESENTATION DE LA ZONE ETUDIEE</u>	6
C - <u>LE RISQUE INONDATION SUR LA COMMUNE DE MENDE</u>	6
1 - Le contexte	6
2 - Les plus grandes crues connues	11
3 - Evaluation des risques au droit de l'agglomération de Mende	14
4 - Le système d'annonce des crues	17
D - <u>LE CADRE DE L'ETUDE</u>	19
1 - Analyse hydrologique	19
2 - Analyse hydraulique	20
3 - Cartographie des zones inondables	22
E - <u>LE CONTENU DU P.P.R. INONDATION</u>	24
1 - Plans de zonage	24
2 - Règlement	27

ANNEXES

- 1 - Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n° 1089 du 5 octobre 1995
- 2 - Index photographique
- 3 - Revue de presse
- 4 - Glossaire technique
- 5 - Déplacement des personnes dans l'eau

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.), a été prescrit sur le territoire de la commune de MENDE par arrêté préfectoral n° 96-1755 du 8 novembre 1996.

Par arrêté préfectoral n° 97-0128 du 11 février 1997, modifié par l'arrêté préfectoral n° 97-1839 du 14 novembre 1997, certaines dispositions du PPR ont été rendues immédiatement opposables.

Les risques naturels pris en compte dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention sont essentiellement liés à l'aléa inondation.

Institué par la loi n° 95-101 du 2 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) constitue désormais le seul document spécifique en matière de prise en compte des risques dans l'occupation des sols.

Le P.P.R. a pour objet :

- * La délimitation des zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru.

- * La délimitation des zones qui ne sont pas directement exposées aux risques, mais où des constructions ou aménagements pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux.

En tant que de besoin :

- * La définition des mesures d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones citées ci-dessus.

- * La définition des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre à l'intérieur des zones citées ci-dessus.

- * La définition des mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des aménagements et des espaces mis en culture ou plantés existants, à l'intérieur des zones citées ci-dessus.

La procédure d'élaboration des P.P.R. est explicitée par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, relatif aux plans de prévention des risques Naturels prévisibles. Les P.P.R. relèvent de la compétence de l'Etat et valent Servitudes d'Utilité Publique, dès leur approbation.

Une copie de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret d'application est jointe en annexe n° 1.

A - LA PROCEDURE

La procédure d'élaboration et d'approbation du P.P.R. comporte trois étapes:

1) Prescription par arrêté préfectoral du périmètre mis à l'étude

L'arrêté n° 96-1755 en date du 8 novembre 1996 a prescrit un plan de prévention des risques d'inondation sur le territoire de la commune de MENDE.

Cette décision a déclenché le lancement des études permettant la connaissance physique des phénomènes et leurs conséquences en terme de risques. Les conclusions de ces études conduisent ensuite à l'élaboration du projet de P.P.R.

2) Consultation de la commune et du public.

Le projet de P.P.R. est soumis à l'avis du Conseil Municipal de la commune concernée.

Le projet de P.P.R. est soumis à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 11.4 à R11.14 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

3) Approbation par arrêté préfectoral du P.P.R.

Le P.P.R. éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis lors de la phase de consultation, est approuvé par le Préfet. Dès lors, après accomplissement des mesures de publicité, le P.P.R. vaut Servitude d'Utilité Publique.

4) Effets du P.P.R..

Dès qu'il est approuvé le PPR est appliqué et intégré dans les documents d'urbanisme en particulier le P.O.S.

a) Interdictions et autorisations sous réserve de prescriptions

Qui est responsable ?

Une fois approuvé, le PPR est appliqué et contrôlé pour chacune des mesures par les personnes habituellement compétentes, selon les procédures de droit commun.

- Les services chargés de l'urbanisme et de l'application du droit des sols, c'est-à-dire généralement les services de la D.D.E. ou de collectivités locales, gèrent les mesures qui entrent dans le champ du code de l'urbanisme.
- Les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à respecter les règles de construction lors du dépôt de permis de construire et les professionnels chargés de réaliser les projets, sont responsables des études ou dispositions qui relèvent du code de la construction en application de son article R. 126-1. Néanmoins, il paraît nécessaire, lors de la délivrance d'une autorisation (de construire, de lotir,...), que l'autorité compétente en la matière rappelle au maître d'ouvrage, par note distincte, l'existence des dispositions qu'il lui appartient de respecter et, le cas échéant, les moyens de les mettre en oeuvre. Il s'agit là d'un souci de bonne administration, mais aussi de l'exercice des compétences de l'Etat et des Maires au titre du droit à l'information des citoyens (article 21 de la loi du 22 juillet 1987).
- Les maîtres d'ouvrages des travaux, aménagements et exploitations de différentes natures sont responsables des prescriptions et interdictions y afférentes.
- Toute autorité administrative qui délivre une autorisation doit tenir compte des règles définies par le PPR. En conséquence, le service qui a réalisé le PPR s'attachera à identifier les procédures administratives pouvant être concernées et à diffuser le dossier approuvé auprès des autorités compétentes pour l'instruction de ces procédures.

Quelles sont les sanctions ?

L'introduction de sanctions pénales en cas de non respect des interdictions et prescriptions du PPR est une nouveauté importante de la loi du 2 février 1995. Ces sanctions suivent les dispositions de l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme.

Toutefois, le constat des infractions est ouvert à un plus grand nombre d'agents, dont les conditions de commissionnement et d'assermentation sont celles du décret du 5 mai 1995 relatif aux infractions de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau. De plus, la procédure à suivre devant le tribunal est légèrement différente.

b) Mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et mesures sur l'existant

Qui est responsable ?

La mise en oeuvre des mesures définies ou rendues obligatoires par le PPR est de la responsabilité du maître d'ouvrage compétent ou ès qualités, collectivité locale, particulier ou groupement de particuliers. Cependant, il est opportun que les services de l'état chargés de la réalisation du PPR appuient ces maîtres d'ouvrages par :

- des actions d'information, d'incitation, de facilitation, voire d'animation,
- une aide juridique, un soutien technique ou la recherche de financements.

Quelles sont les sanctions ?

A l'issue du délai prescrit, il appartient au Préfet de veiller à la réalisation effective des mesures obligatoires. A défaut, il peut mettre en demeure le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur de les exécuter. Si la mise en demeure reste sans effet, il peut ordonner leur réalisation aux frais du responsable.

L'exécution d'office est une sanction lourde, mais justifiée par la nature et l'intensité du risque qui ont conduit à rendre les mesures obligatoires. En conséquence, elle doit être menée à son terme.

Les conséquences en matière d'assurance

L'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles est régie par la loi du 13 juillet 1982 qui impose aux assureurs, pour tout contrat d'assurance dommages aux biens ou aux véhicules, d'étendre leur garantie aux effets de catastrophes naturelles, qu'ils soient situés dans un secteur couvert par un PPR ou non.

Lorsqu'un PPR existe, le code des assurances précise même qu'il n'y a pas de dérogation possible à l'obligation de garantie pour les "biens et activités existants antérieurement à la publication de ce plan", si ce n'est pour ceux dont la mise en conformité avec des mesures rendues obligatoires par ce plan n'a pas été effectuée par le propriétaire, l'exploitant ou l'utilisateur.

Par ailleurs, les biens immobiliers construits et les activités exercées en violation des règles administratives du PPR en vigueur lors de leur mise en place peuvent également faire l'objet de dérogations.

Ces possibilités de dérogation sont encadrées par le code des assurances et ne peuvent intervenir qu'à la date normale de renouvellement du contrat, ou à la signature d'un nouveau contrat. En cas de différend avec l'assureur, l'assuré peut recourir à l'intervention du bureau central de tarification (BCT) compétent en matière de catastrophes naturelles. En pratique, il n'y a pas de jurisprudence relative à ces dérogations. Les cas connus de résiliation de contrat d'assurance pour risques naturels correspondent à des biens ayant effectivement subi des catastrophes répétées.

Le présent plan de prévention des risques d'inondation ne comprend pas à ce jour d'obligation d'intervention sur les biens existants. En revanche, des recommandations sont édictées à ce sujet par le règlement.

B - PRESENTATION DE LA ZONE ETUDIEE - DELIMITATION DU PPR

Le périmètre de la zone prise en compte par le plan de prévention de Mende est défini par l'arrêté préfectoral n° 96-1755 du 8 novembre 1996.

Ce périmètre d'étude englobe la plaine alluviale du Lot depuis la limite communale amont jusqu'à la limite aval. Il s'étend également au droit des bassins versants périurbains surplombant l'agglomération de Mende, à savoir : les ruisseaux du Merdançon, du Rieucros de Rieumenou, du Rieucros d'Alteyrac, de Chabannes et les axes d'écoulement des Pigeons, des Pousets et de Chaldecoste.

Le plan à l'échelle au 1/50 000ème ci-après délimite le périmètre du territoire communal pris en compte par le PPR.

C - LE RISQUE D'INONDATION SUR LA COMMUNE DE MENDE

I - Contexte

Le risque inondation du Lot se rappelle périodiquement à la population de Mende. Les crues des 23 et 24 Septembre et des 4 et 5 Novembre 1994 (période de retour estimée à environ 35 ans) sont les plus récentes. Les autres bourgs situés sur le territoire communal ne présentent pas de risque lié à l'aléa "inondation".

I-1 - Un réseau hydrographique propice aux inondations

La rivière Lot prend sa source à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Mende, à 1 272 m d'altitude, dans la forêt domaniale du Goulet. Elle draine, sur la première partie de son parcours, les formations métamorphiques et granitiques des Cévennes, avec au Sud le Mont Lozère granitique et au Nord la Montagne du Goulet. A partir de sa confluence avec le ruisseau d'Allenc, elle entre dans la couverture sédimentaire des Causses, avec au Sud la bordure septentrionale des Causses de Mende et de Sauveterre et au Nord les petits Causses (Changefège, Auge). Ces derniers reposent sur la retombée Sud du massif granitique de la Margeride ; entre les calcaires et les granites sont interposés des schistes cristallins formant au Nord du Causse de Changefège le hors de la Boulaine. Le bassin versant du Lot est ainsi constitué, en majeure partie, de formations imperméables ou à faible perméabilité de surface (arènes granitiques). Ce n'est qu'à l'approche de Mende qu'affleurent, en rive gauche les formations karstiques des Causses de Mende et de Sauveterre et, en rive droite et à plus petite échelle, des petits Causses. Ces zones calcaires ne contrôlent que de très petits affluents du Lot dont les caractéristiques hydrologiques sont complexes du fait des interférences possibles entre écoulements superficiels et écoulements karstiques.

En ce qui concerne le Lot proprement dit, la faible perméabilité moyenne des formations géologiques constitutives de son bassin versant est partiellement compensée par les effets tampon d'une couverture forestière dense. A contrario, les précipitations sont abondantes sur ces reliefs élevés qui constituent un demi-cercle aux altitudes comprises entre 1 400 et 1 699 m (sommet de Finiels).

Le bassin versant du Lot couvre à l'amont de Mende une superficie de 268 km².

Par ailleurs, plusieurs bassins versants affluents du Lot sont répartis de manière très dissymétrique entre la rive droite et la rive gauche du Lot.

En rive droite débouchent : - le ruisseau du Rieucros d'Alteyrac,
- le ravin des Pousets,
- le ruisseau du Rieucros du Rieumenou,
- le ruisseau de Chabannes.

D'autres petits axes d'écoulement sont visibles également au droit du Pont Saint-Laurent, notamment le valat de Rivemale, du Quartier de chaldecostes, et en aval du complexe sportif du Chapitre.

En rive gauche les affluents sont limités au versant Nord du Causse de Mende (Merdançon, Valat des Pigeons).

Seuls les ruisseaux de Rieucros d'Alteyrac et de Rieucros de Rieumenou ont constitué des plaines alluviales modernes relativement larges.

Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques physiques des six principaux affluents du Lot recensés au droit de l'agglomération de Mende.

	Nom du cours d'eau	Surface bassin versant totale (Ha)	% Surface rurale	% Surface urbaine	Nbre de sous B.V. (1)	Pente moyenne du talweg principal (m/m)	Longueur du talweg (km)
Affluents rive droite	Rieucros de Rieumenou	3 100	99 %	1 %	1	0.05	11.8
	Rieucros d'Alteyrac	1 060	99 %	1 %	1	0.082	6.8
	Ruisseau de Chabannes	178	80 %	20 %	6	0.1	1.8
	Ravin des Pousets	62	58 %	42 %	3	0.14	1.5
Affluents rive gauche	Merdançon	161	86 %	14 %	3	0.18	1.9
	Valat des Pigeons	89	95 %	5 %	1	0.19	1.8

(1) B.V. = Bassin versant

Les deux cartes ci-après permettent de localiser l'ensemble des bassins versants.

Rappelons que la pluviométrie de la Lozère est affectée par le caractère "Cévenol" des épisodes pluvieux.

Ces précipitations très intenses sont souvent à l'origine de crues violentes, dites crues torrentielles, notamment au droit des petits bassins versants et axes d'écoulements périurbains.

Le risque au droit des affluents du Lot est d'autant plus important que les pentes longitudinales sont élevées, ce qui accroît les vitesses d'écoulement.

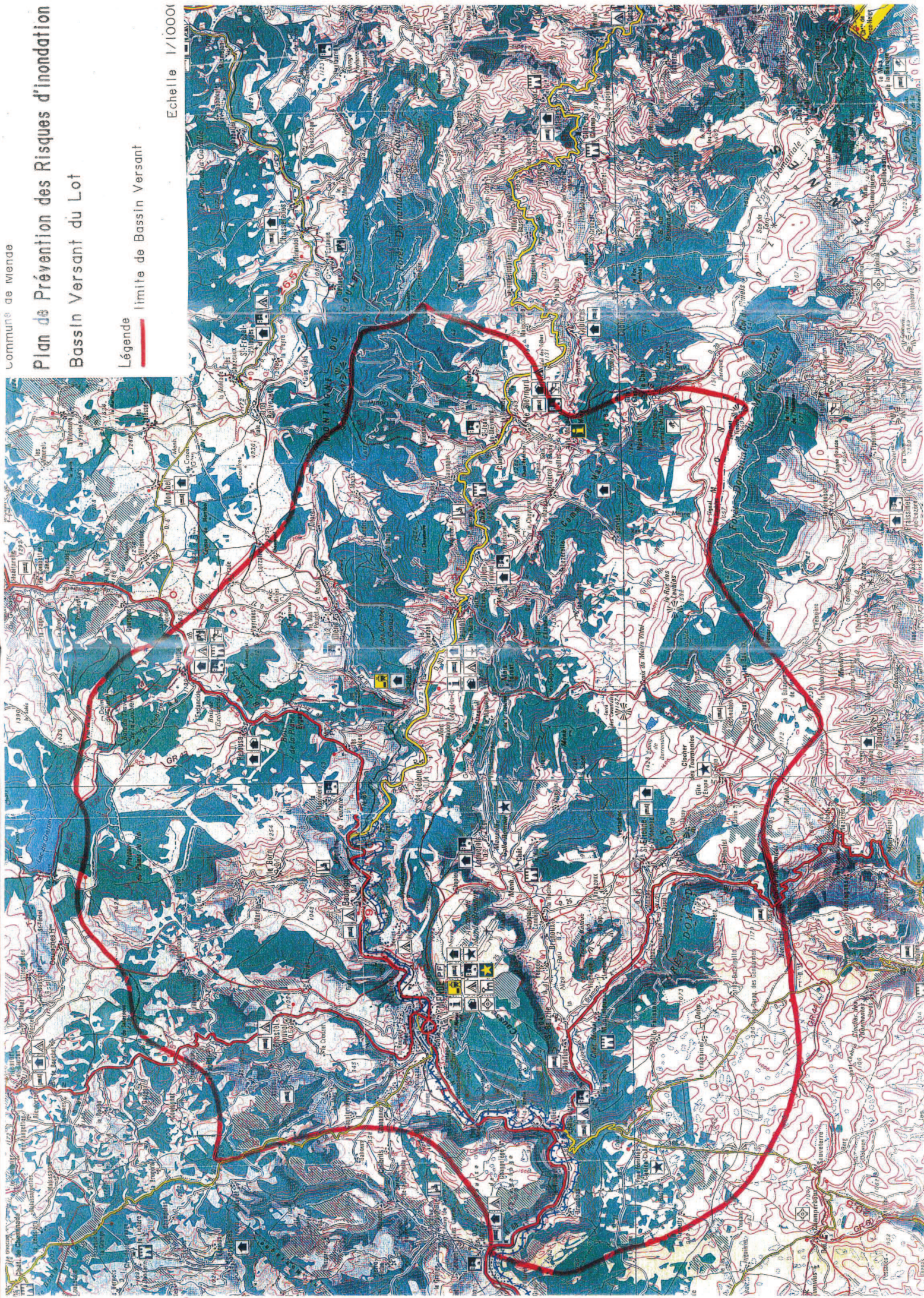
Plan de Prévention des Risques d'inondation

Bassin Versant du Lot

Légende

— limite de Bassin Versant

Echelle 1/10000



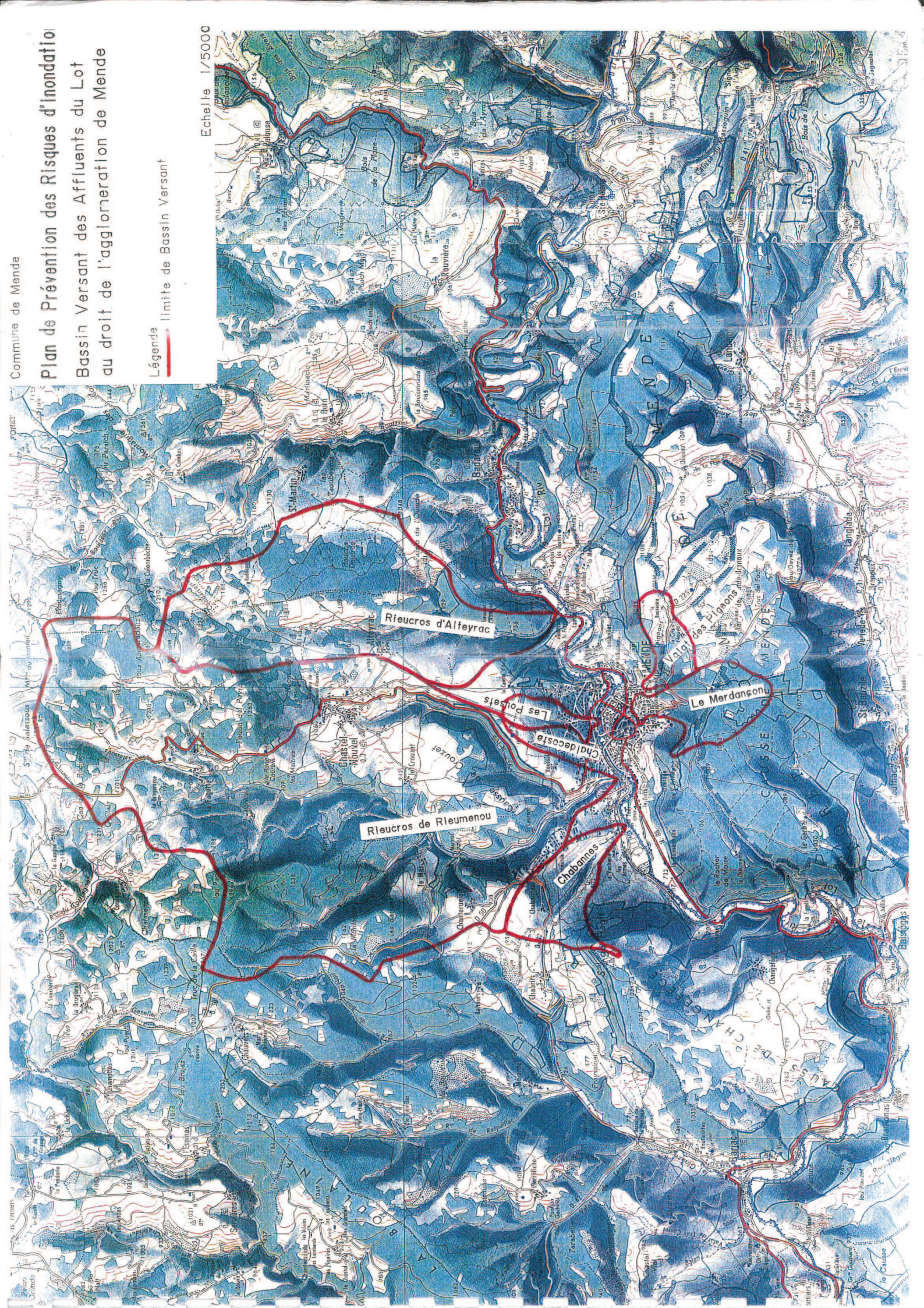
Commune de Mende

Plan de Prévention des Risques d'inondation

Bassin Versant des Affluents du Lot au droit de l'agglomération de Mende

Légende
— limite de Bassin Versant

Echelle 1/5000



1850 - 1900

Louis Caune - Mende histoire urbaine

8° 1918

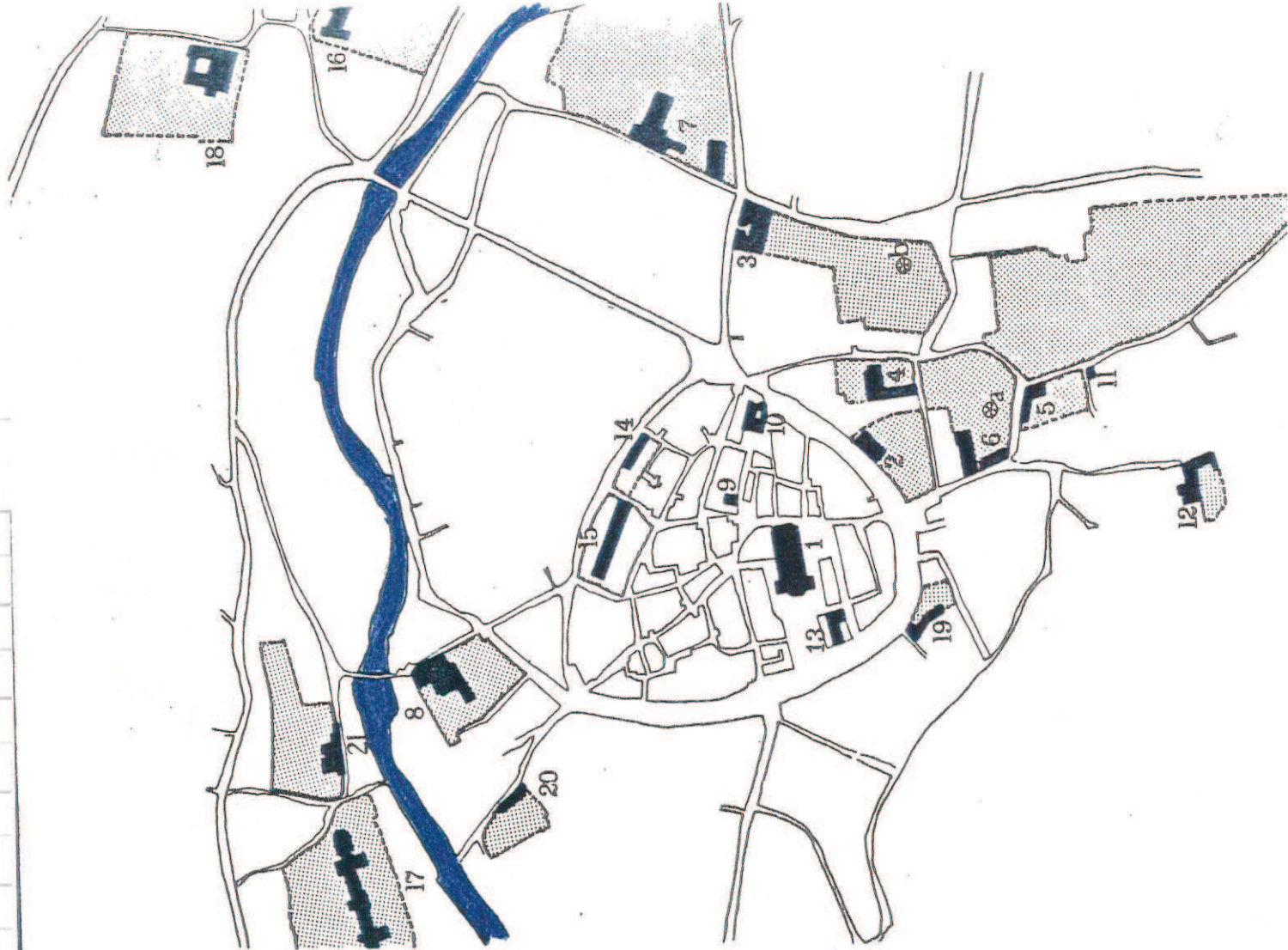
RECONSTITUTION DU PATRIMOINE ECCLESIASTIQUE

Au cours du XIX^{ème} siècle, et particulièrement dans sa deuxième période, l'Eglise et les communautés religieuses reprennent leur influence d'avant 1789. Ce retour, longuement développé dans l'ouvrage du Père Monlu ("le Concordat en Ardèche-Lozère"), se traduit au niveau urbain par la construction ou le ré-emploi de nombreux couvents.

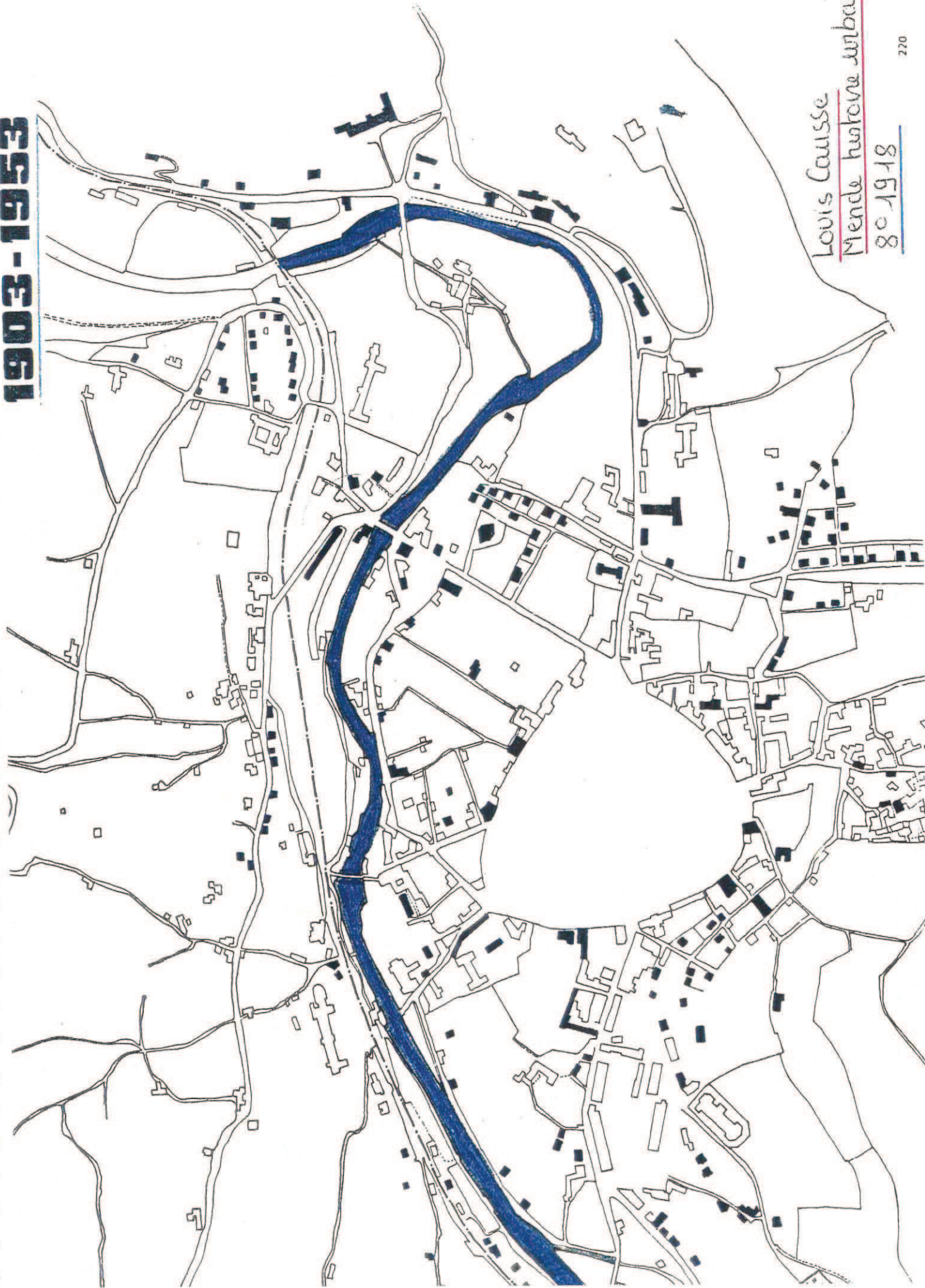
Cette audience du clergé est exploitée de façon très ambiguë par les pré-fets successifs qui s'attachent, de leur propre aveu, à ôter à l'Eglise sa relation privilégiée avec la population tout en essayant de se l'attacher pour contrôler l'esprit public : l'"ordre social" et l'"ordre moral" restent confondus.

(Voir, à ce sujet, d'une part, les correspondances : Préfets - ministres de l'Intérieur, et, d'autre part, les correspondances : Préfets - Evêques).

	Ré-emploi	Réaffect.	Constr.	Extension
1 - Eglise Cathédrale.....	1800			XIV ^e
2 - Evêché.....	1841			1810
3 - Couvent de l'Union.....	1824			XVII ^e
4 - Couvent de la Providence.....	1867			1891
5 - Couvent de la Ste Famille.....	1859			XVII ^e
6 - Pensionnat de St Privat.....	1858			1858
7 - Couvent de l'Adoration (Picpus).....	1802			1884
8 - Couvent de la Miséricorde.....	1810			XVII ^e
9 - Chapelle St Dominique.....				1822
10 - Chapelle des Pénitents.....	1808			XVII ^e
11 - Chapelle St Gervais.....	1805			XVII ^e
12 - Couvent dit de la vieille Providence.....				1825.....1856
13 - Ecole St Joseph.....				XVII ^e
14 - Petit Séminaire.....				1827
15 - Collège des Doctrinaires.....	1808			XVII ^e1864
16 - Nouveau petit Séminaire.....				1878
17 - Nouveau grand Séminaire.....				1897
18 - Couvent du Carmel.....				1893
19 - Couvent de l'Espérance.....				1875
20 - Coeur Agonisant et Couvent des Jésuites.....				1859
21 - Couvent de Plaisance.....				XVII ^e1889
a - projet de séminaire.....				1875
b - projet de séminaire.....				1878

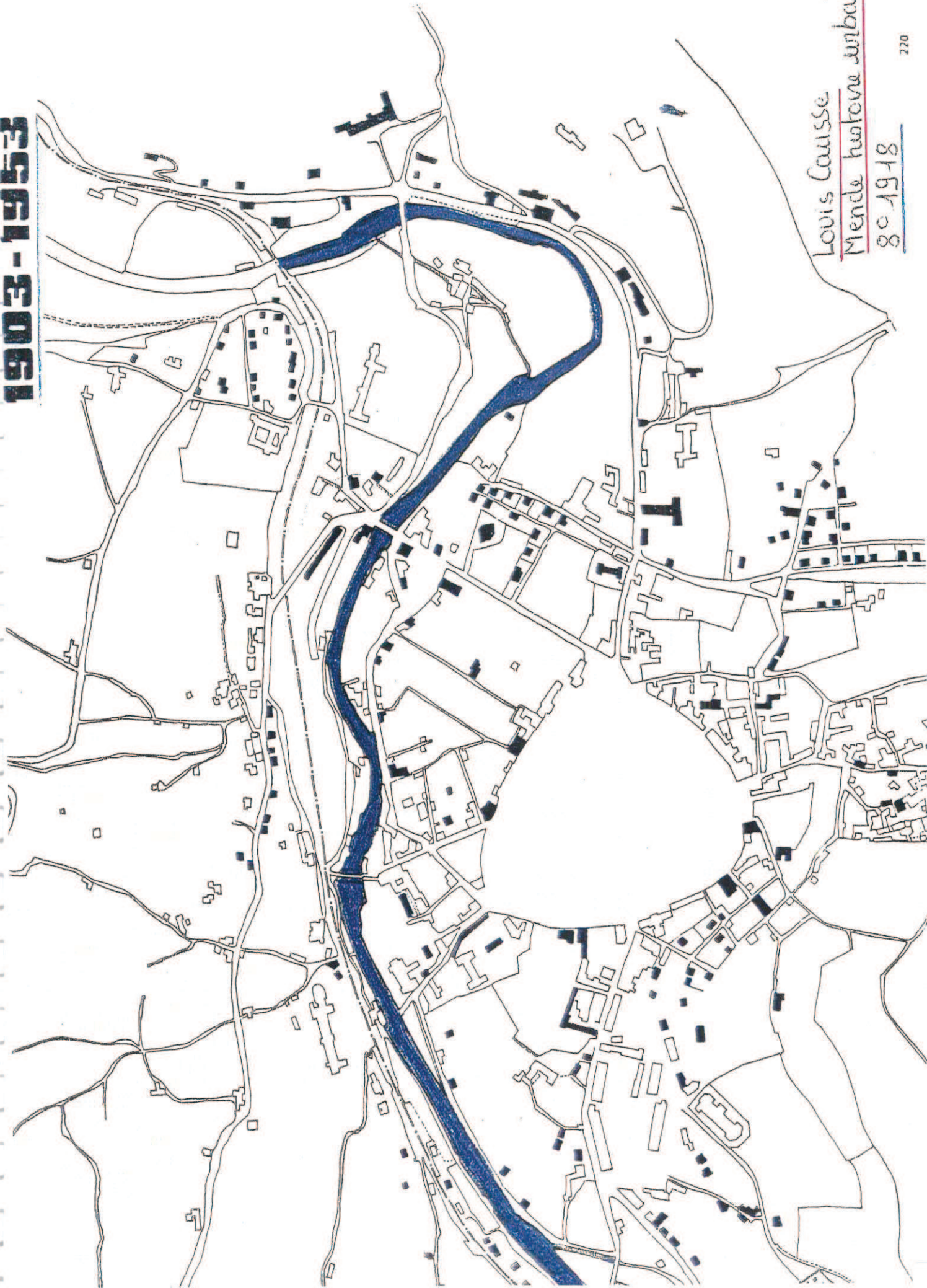


1903-1953



Louis Causse
Mende hutoine urbane
80 1918

1903-1953



Louis Causse

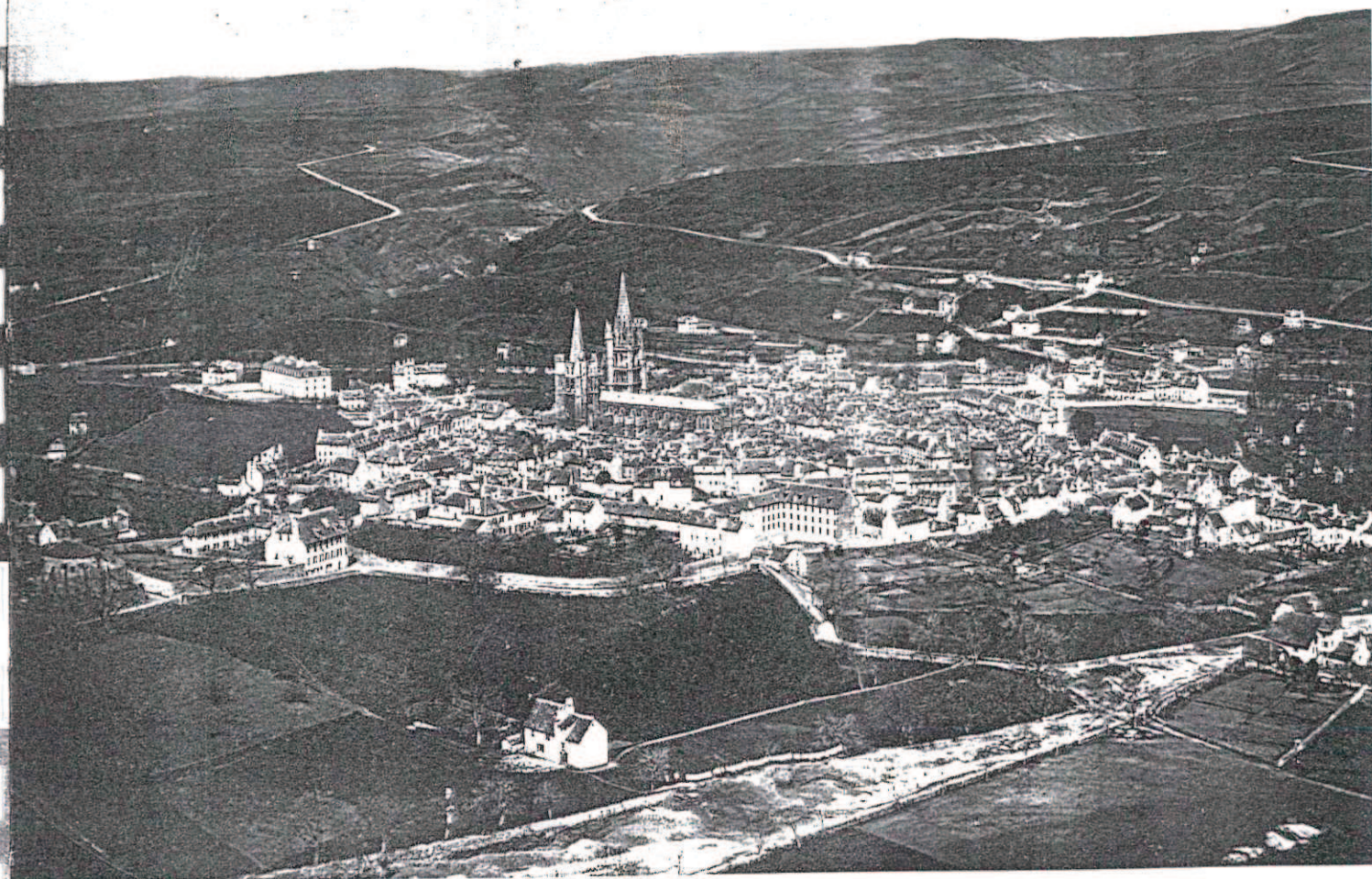
Mende hutorne airborne

80-19-18

1953-1973



Levis Caupre
Mende-histoire xabhaune



15
 Au nord de la ville,
 la vue s'étend sur le causse
 d'Auge et au-delà jusqu'au
 plateau du Roi et à la
 Margeride.

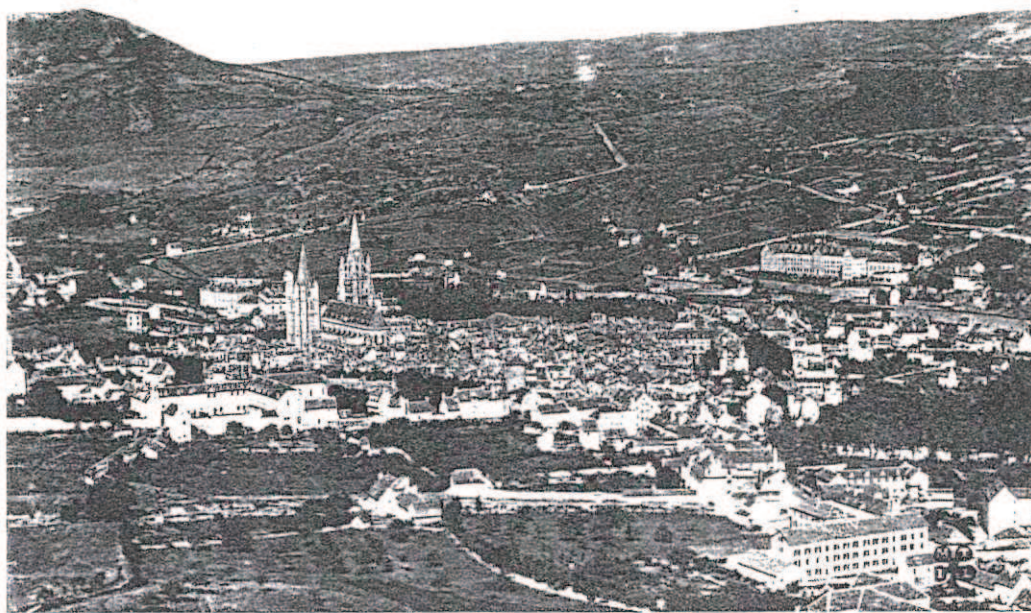


16
 Vers 1905.

Librairie A. Planchon, Mende

MENDE. - Vue générale

235. MENDE - Vue générale prise de Janicot

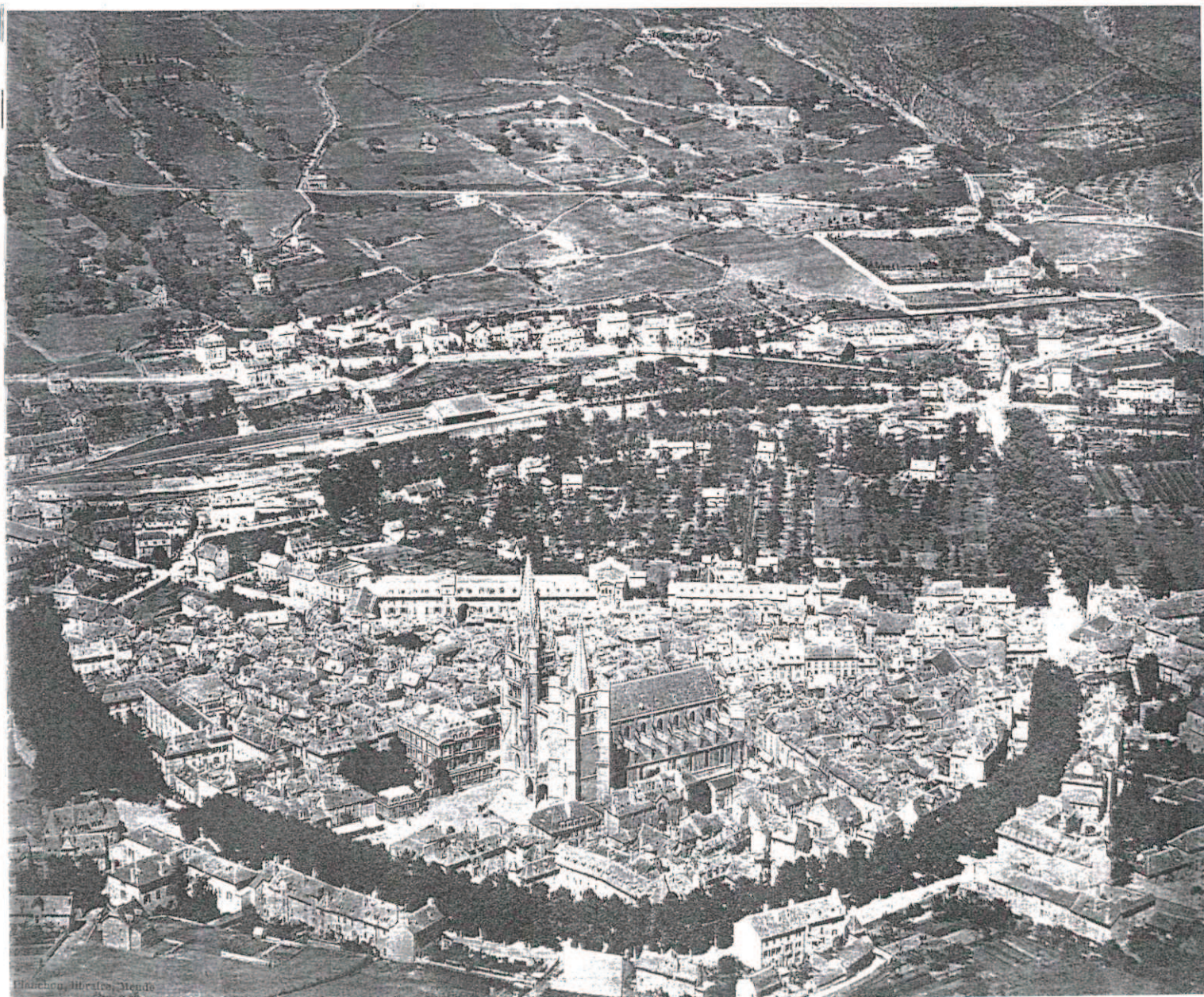


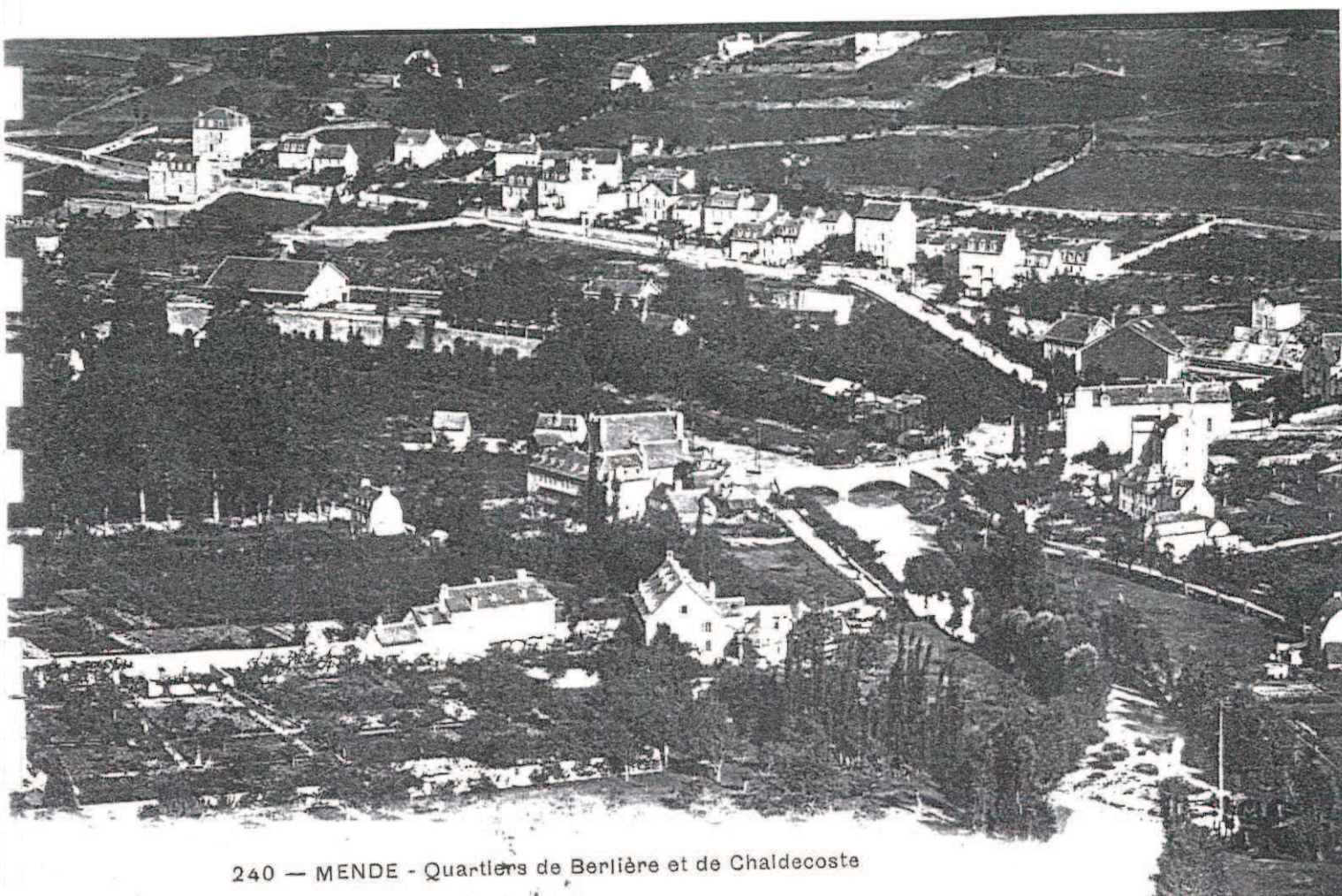
29

Vue générale de la ville.
Vers l'ouest, la route de
Chabrits, au pied du signal
de Flagic, est encore le
domaine des champs et des
haies.

30

Ici le foirail n'occupe pas
encore sa place actuelle et nous
pouvons donc situer cette vue
de la ville peu après le début
du siècle.





240 — MENDE - Quartiers de Berlière et de Chaldecoste

201
 Au premier plan les jardins du quartier du Pré-Claux, l'allée Piencourt, le pont de Berlière et enfin Chaldecoste.
 202
 C'est dans le pré-Claux qu'en 1929 sera inauguré le grand hôtel de Mende et des Gorges du Tarn.

709 bis. MENDE (Lozère) - Hôtel de MENDE et des GORGES DU TARN

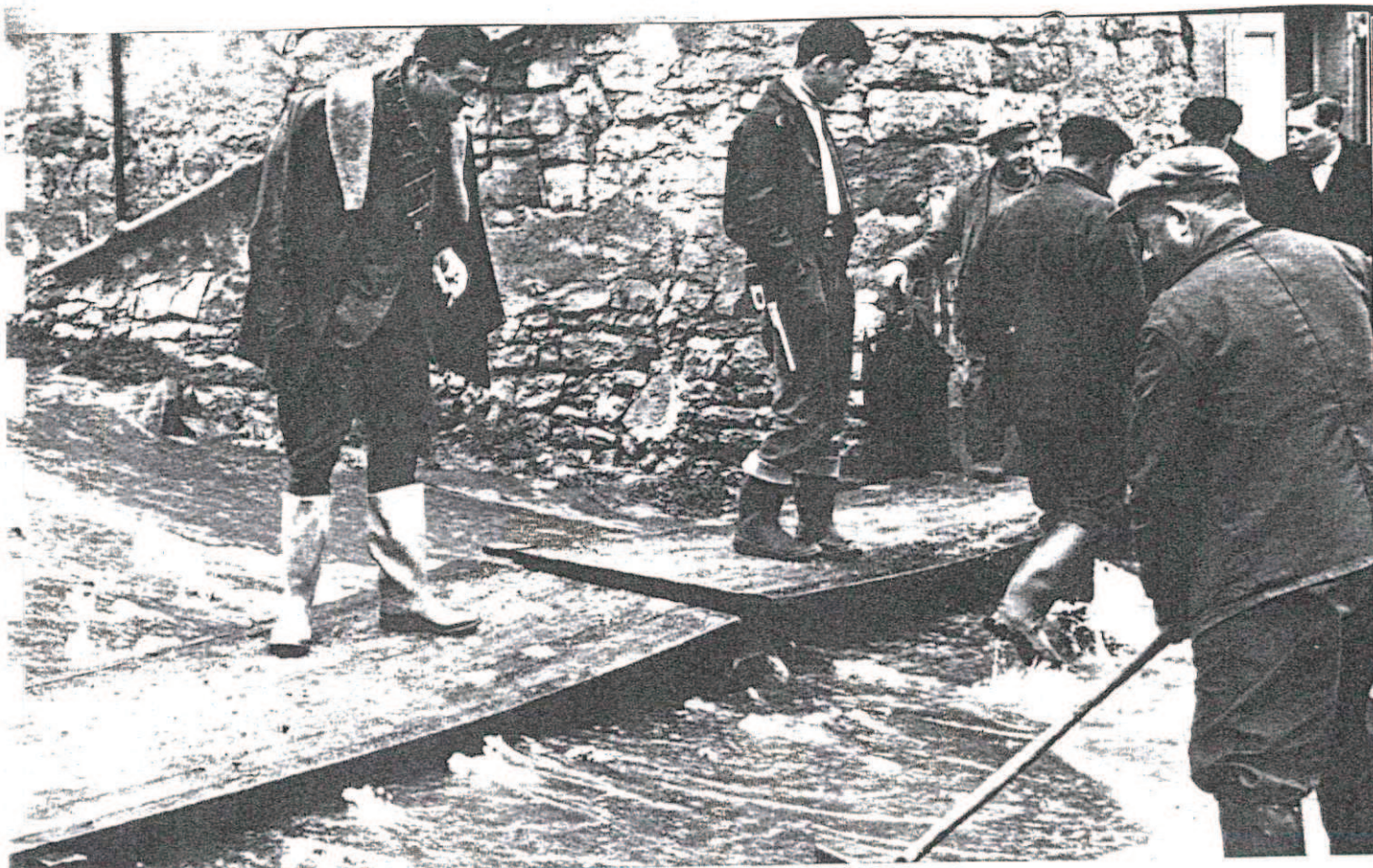




243
A l'arrière-plan du pont
on distingue ici le petit
séminaire devenu notre lycée.

244
Le plus souvent à sec
le Merdanson, au sud-est
de la ville, se réveille
quelquefois brutalement
comme nous le voyons ici
en décembre 1959.

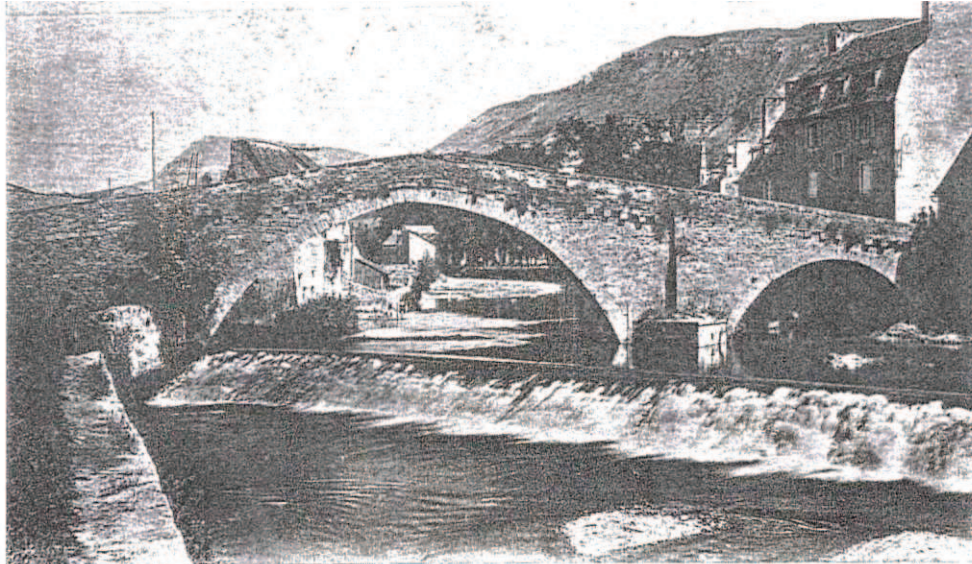




45
et il parvient quelquefois à couper la route du Puy, notre boulevard Britexte.

246
C'est vers la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e que l'on peut faire remonter la construction du pont Notre-Dame.
Jusqu'à la construction du pont de Berlière, il sera le seul passage aisé pour franchir le Lot, dont les eaux tumultueuses n'ont jamais pu abattre les trois belles arches, dont l'une est enfouie dans les remblais.
fut, successivement, « Pont de Mende », Pont Peyrenc (ou Pont de Pierre) avant de prendre son appellation actuelle de « Pont Notre-Dame » après la construction d'une chapelle dédiée à la Vierge. 1793 avait bien tenté de débaptiser l'ouvrage pour en faire un « Pont de la Raison », mais cette nouvelle appellation eut peu de succès. Aujourd'hui, le pont Notre-Dame reste, pour tous les Mendois, un objet de fierté et sa robustesse passera sûrement à la postérité : ne dit-on pas... il passera encore beaucoup d'eau sous le pont Notre-Dame !

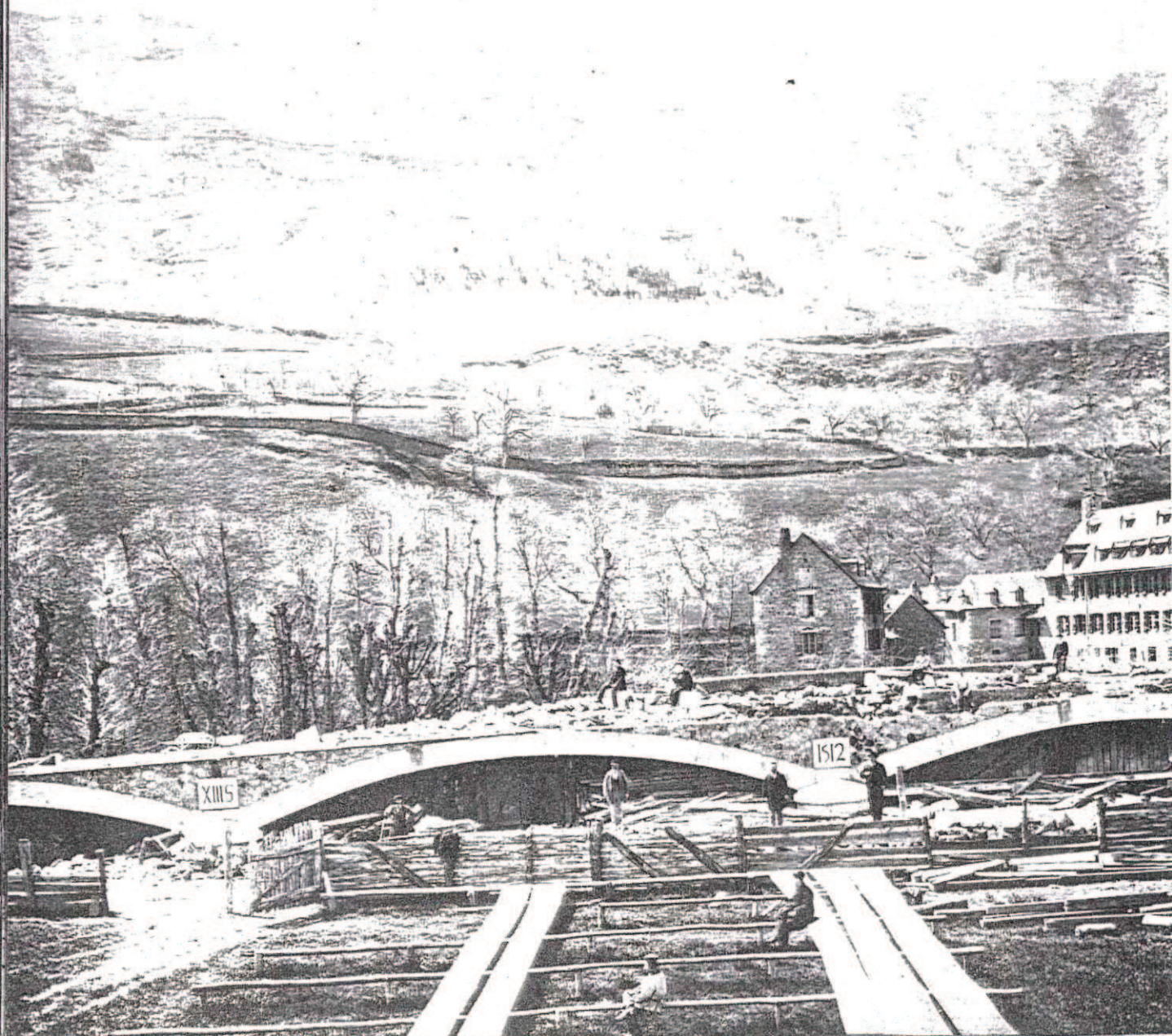




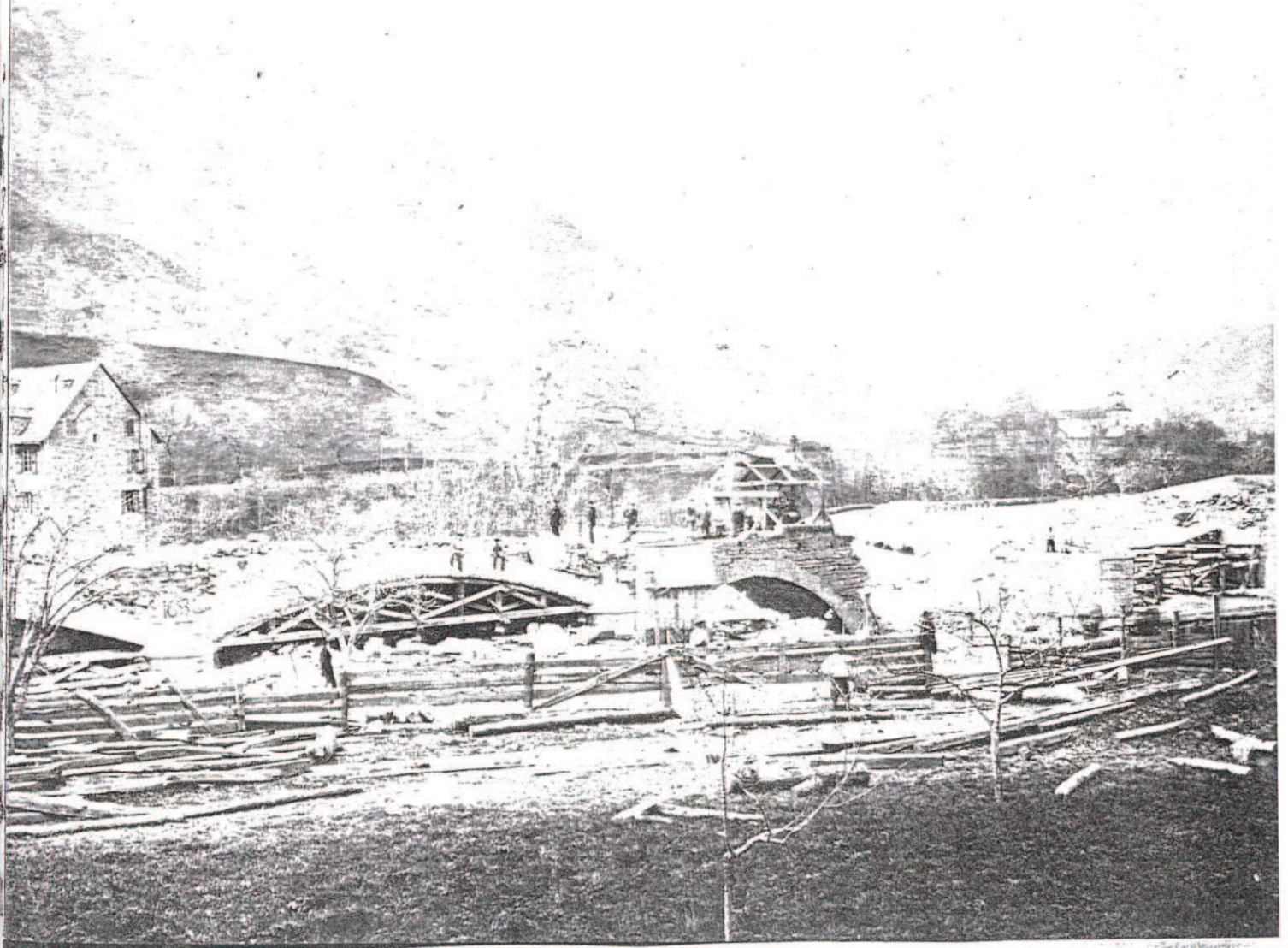
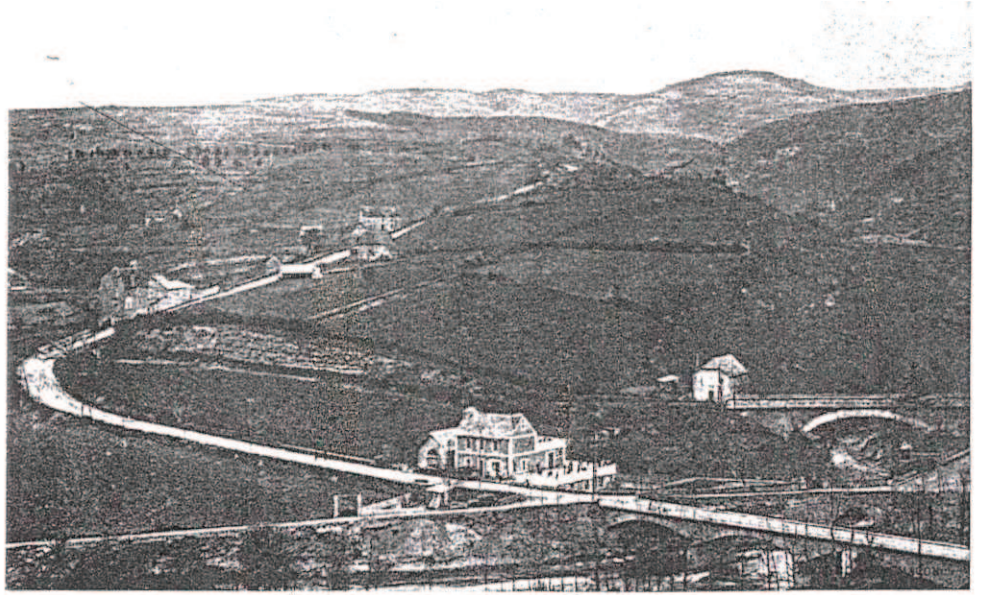
Au premier plan la façade
du moulin de Montbel,
de nos jours, la scierie
Laurens-Laurent.

253

Construit au XIII^e, restauré en 1512, 1653, détruit en partie en 1866.
Les travaux du document montrent l'ampleur de la tâche en 1883.



Le quartier du Pont Raupt.
Il n'y avait encore que
le rendez-vous des pêcheurs,
notre hôtel du pont Raupt,
et la route de Chabrits.
Le nom du pont vient, sûrement
de son appellation
(au XIV^e siècle)
de pont Rot (rompu)



I-2 - L'occupation des sols

Si le site initial de l'agglomération de Mende se situait nettement en dehors des zones inondables du Lot et des petits affluents, les extensions de ce noyau urbain ont progressivement très nettement débordé sur le lit majeur et le lit moyen du Lot

On observe également la présence de remblais importants en amont et en aval de l'agglomération.

Le lit mineur du Lot, quant à lui, a été recalibré sur une bonne partie de son cours et se trouve donc nettement encaissé. Le reportage photographique joint en annexe n° 2 réalisé pendant et après les crues successives de l'automne 1994 témoigne parfaitement de la vulnérabilité de certains secteurs de l'agglomération.

a) Approche historique :

A l'époque Romaine, Mende était une bourgade "Vimlus Minatensis" de riches gallo-romains qui vivaient sur la rive droite du lot. Puis, au Moyen Age la ville se développe entre l'ermitage et la crypte de la cathédrale (haut lieu de pèlerinage). Les remparts de la ville sont édifiés au XIIème siècle et Mende ne se développera pratiquement pas à l'extérieur de ses fortifications jusqu'au XIXème siècle.

Au début du siècle, le quartier du Pré Vival est encore vierge de construction et les seules habitations se concentrent au droit du Pont Notre Dame. Les flancs des Causses de Mende, d'Auge et de Changefège ne sont pas encore reboisés. Vers 1910, le causse de Mende est reboisé de pins noirs d'Autriche, puis quelques années plus tard, c'est au tour du Causse d'Auge et de Changefège. Le Pré Vival se couvre progressivement d'habitations entre les deux guerres, ainsi que le quartier de la Gare, les premières pentes des bassins versants des Pousets et du Merdançon.

Après la 2ème guerre mondiale, la ville continue de se développer sur les pentes des Causses entourant Mende, l'agglomération s'étend également sur les crêts de la vallée du Rieucros de Rieumenou et dans le quartier de Fontanille.

Des zones résidentielles se construisent dans le quartier du faubourg Montbel. Des zones d'activités commerciales et industrielles se créent dans les quartiers du Chapitre, du Tuff à l'Ouest et de Gardès à l'Est du bourg.

En résumé, le développement de l'habitat et des secteurs d'activités au 20ème siècle ont créé des situations de risque et de vulnérabilité vis-à-vis des inondations liées aux crues torrentielles du Lot et aux ruissellements périurbains des petits ruisseaux :

- Les quartiers du Pré-Vival, du Chapitre et de la Vernède sont touchés dans leur quasi intégralité par les inondations du Lot.

- Les quartiers des Hauts de Rieucros, des Pousets, du Chapeliérou et du Chapitre sont respectivement menacés en des points particuliers, par les ruisseaux du Rieucros de Rieumenou, des Pousets, du Merdançon et de Chabannes.

Les trois plans ci-après illustrent l'évolution de l'occupation des sols au droit de l'agglomération de Mende depuis 1950 (source : Louis CAUSSE - Mende histoire urbaine).

Quelques photographies extraites de "Un siècle d'images Mendoises" donnent un aperçu de la ville au début du XIXème siècle.

II - Les plus grandes crues connues

II-1 - Les crues du Lot

Jusqu'au XIXème siècle, les rives du Lot sont restées pratiquement inhabitées. Les crues de la rivière ne causant alors que de faibles dégâts naturels et humains, ont peu frappé la mémoire des Mendois.

Les premières crues historiques qui vont laisser des traces dans le patrimoine Mendois sont celles de la fin du XIXème siècle : années 1866, 1875, 1888, 1890. Du fait de la faible densité de la population des rives du Lot, ces crues n'ont heureusement pas eu un caractère catastrophique.

Plusieurs sources d'informations écrites relevées aux archives départementales de Mende et tirées du Moniteur de la Lozère, du courrier de la Lozère, de la Croix de la Lozère ou du Midi-Libre, relatent un nombre considérable de crues importantes ayant frappé l'agglomération de Mende, s'étalant de 1408 pour la plus ancienne recensée à la plus récente des 4 et 5 novembre 1994.

Les hauteurs d'eau qui ressortent de ces données historiques, enregistrées au droit du Pont de la Planche (station d'annonce des crues) sont les suivantes :

24-25/09/1866	—————5,33 m
12-13/09/1875	—————3,75 m ou 4,00 m
09/1890	—————4.20 m ou 4,55 m
09/10/1907	—————3,30 m
16/10/1933	—————3.15 m
25/10/1943	—————2.68 m
10/12/1959	—————2.78 m
25/05/1964	—————2.86 m
26/09/1965	—————2.93 m
02/11/1968	—————3.07 m
26/10/1976	—————3.08 m
17/10/1980	—————3.30 m
08/11/1982	—————2,85 m.

Lors des crues les plus récentes de Septembre et Novembre 1994, les hauteurs d'eau maximales observées au "Pont de la Planche" se sont élevées respectivement à + 3,95 m et + 3,96 m.

Ces deux évènements d'importance similaire au droit de l'agglomération de Mende sont considérés, à ce jour, de période de retour avoisinant les 35 ans.

Nota : Pour les évènement les plus anciens, il convient d'interpréter avec prudence les hauteurs d'eau ainsi affichées.

Malgré l'ampleur de ces crues, il semble néanmoins que la mémoire collective les ait oubliées au cours du XXème siècle qui n'avait pas connu de crue majeure avant les deux évènements successifs de l'automne 1994.

Des zones d'habitations et d'activités se sont donc installées progressivement en bordure de la rivière.

Sont joints en annexe n° 3 une partie des documents recueillis aux archives départementales qui relatent des épisodes exceptionnels .

II-2 - Les crues des ruisseaux affluents du Lot

Les crues des petits bassins versants sont directement associées à des pluies d'intensité exceptionnelle. Voici quelques exemples récents de ces pluies dans la région de Mende :

- Pluie de Sablière (45 km Est de Mende) :
le 22/09/1994 : 235 mm en 4 h
- Pluie de Saint Chély d'Apcher (35 km N.N.E.) :
le 5/07/1993 : 42 mm en 1 h
- Pluie de Montvert (40 km S.E) :
le 23/09/1994 : 242 mm en 24 h
- Pluie de Mende :
Décembre 1973 : 192 mm en 24 h
- Pluie de Mende :
Septembre 1980 : 157,8 mm en 24 h
- Pluie de Mende :
le 09/08/1992 : 36,2 mm en 1 h.

Malheureusement cette série de pluies est très loin d'être exhaustive. La plupart des événements pluvieux à caractère exceptionnel n'ont pas été enregistrés parce qu'il n'existe que très peu de pluviographes en Lozère (5 gérés par METEO-FRANCE) et qu'ils sont tous extrêmement récents (au maximum 15 ans).

De la même manière, nous ne disposons que de peu d'information sur les crues des petits bassins versants car ces phénomènes sont très rapides et très localisés. Ils ne laissent une trace dans les mémoires que lorsque ces crues affectent une quantité importante de population.

A Mende et certainement partout en Lozère, les habitations se sont toujours construites à l'écart du talweg des petits ruisseaux jusqu'au XXème siècle. En conséquence, les seuls souvenirs de crue de ces petits ruisseaux sont récents (ils datent d'au maximum 40 ans).

En voici quelques exemples :

• Rieucros de Rieumenou

1973 : inondation par refoulement des eaux du Rieucros par une crue du Lot (3,09 m à l'échelle d'annonce des crues du pont de La Planche). Les caves de deux maisons sont inondées.

24 septembre 1994 : inondation légère par refoulement suite à une crue du Lot.

• Ruisseau de Chabannes

Décembre 1973 : le ruisseau sort de son lit dans le quartier au-dessus de la station d'épuration, il déborde sur la route menant à Chabannes et inonde quatre ou cinq maisons riveraines de la route. Les eaux s'accumulent derrière le remblai de la voie ferrée qui fait office de barrage.

Septembre 1980 : le ruisseau déborde sur la route menant au stade.

• Merdançon

Décembre 1959 : le Merdançon se réveille brutalement et coupe la route du Puy (boulevard Britexte) (Cf photographies ci-jointes).

Décembre 1973 : le ruisseau qui à cette époque n'est pas encore busé, sort de son lit et déborde dans la rue du Torrent jusqu'au Lot.

Septembre 1980 : le ruisseau qui est busé déborde dans la rue du Torrent au niveau du jardin public (angle avec rue Janicot).

• Valat des Pigeons

4 et 5 novembre 1994 : dans la nuit, le ruisseau déborde, ruisselle sur l'impasse du Villaret, inonde le rez de chaussée de quelques habitations du quartier du Villaret. Le débordement atteint l'Ecole Normale et le bâtiment des archives.



De cet inventaire historique, il ressort que l'immense majorité des crues ont eu lieu à l'automne (de septembre à décembre).

Cependant, il convient de ne pas négliger les autres événements importants survenus en dehors de cette période. Pour ce faire, il y a donc lieu de rester prudent quant à la périodicité des crues par rapport aux saisons qui sont susceptibles de se produire à toute époque de l'année.

Pour exemple, on peut citer notamment :

- Août 1657 - Crue à Chirac, St Chély, Quézac, Florac et Marvejols - le Moniteur de la Lozère du 13 Octobre 1866.
- 17, 18 Août 1697 - Crue du Tarn "Les Causses Majeurs" d'Edouard Martel.
- 26 Août 1900 - Crue subite de la Jonte - le Moniteur de la Lozère du 5/09/1900.
- 26 Août 1950 - Orage important sur le Nord du département, la cité ouvrière de St Chély d'Apcher est inondée.
- 23 Juillet 1964 - Orage violent sur le Galastre au Malzieu-Ville. Pont détruits, notamment celui de la RD 48 à l'amont du village des Couffours Méjols.
- Juillet 1993 - Orage important sur le bassin versant du Bernadel qui provoque des débordements de celui-ci au droit du village de Fournels.
- Août 1995 - Orage très violent sur Marvejols affectant les petits bassins périurbains.

Par ailleurs, un inventaire des situations à précipitations diluviennes réalisé par METEO-France à la demande du Ministère de l'Environnement, sur la période 1958-1994, révèle que de telles pluies ont été observées chaque mois de l'année dans la région Languedoc-Roussillon, notamment à plusieurs reprises durant les mois de Juillet et Août (Cf tableau ci-après).

**Tableau : Répartition mensuelle des situations par département et par région
Période 1958 - 1994**

	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
LANGUEDOC ROUSSILLON	Pyrénées-Or.	1	2	1	2	1	0	0	3	8	6	1	25
	Aude	1	2	0	0	0	1	0	1	4	3	0	18
	Hérault	3	2	1	0	1	0	1	2	11	10	5	38
	Lozère	2	2	0	0	1	0	0	2	9	9	6	34
	Gard	3	2	0	0	1	2	1	2	12	13	7	45
	Total												
PACA	Lang.Rouss.	7	5	2	2	2	3	2	6	20	15	4	97
	Vaucluse	1	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	5
	Bouches-du-R	1	0	0	0	0	1	0	1	3	1	0	7
	Var	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	1	8
	Alpes-Mar	0	1	0	0	0	1	0	0	2	5	2	11
	Alpes-Hte-Prov	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
	Total												
	P.A.C.A.	2	1	0	0	0	2	3	2	6	6	3	27
	Total												
	Sud-Est	8	6	2	2	2	5	4	8	24	35	18	119
	Corse	0	3	0	2	0	0	0	3	11	6	0	25

III - Evaluation des risques au droit de l'agglomération de Mende

L'étude intitulée "Programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles" réalisée en août 1995 par le CETE MEDITERANEE et le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand donne une évaluation relativement précise des risques liés aux inondations du Lot et des bassins versants périurbains dans la traversée de l'agglomération de Mende